
La lettre de France





La lettre de France

Famille pour tous/Obligations pour personne
(ou de l'influence de la politique politicienne
sur les réformes juridiques...)!

Denis MAZEAUD

Professeur à la Faculté de droit de l'Université Paris II
Président de l'Association Henri Capitant

En France, pour faire une réforme importante, encore faut-il pouvoir la vendre dans les médias et qu'elle présente un enjeu électoral...

Autant de qualités que réunit incontestablement la révolution qui va bouleverser notre droit de la famille avec l'instauration de la famille pour tous. Après des siècles et des siècles de mariage réservés à un homme et une femme, dans quelques cas, un homme pourra convoler en justes noces avec un autre et une femme pourra s'unir devant Monsieur le Maire avec une autre. Peut-être même, la loi nouvelle ou une qui la suivra, permettra-t-elle aux époux masculins ou féminins de fonder une famille comprenant aussi un enfant, *via* l'adoption, la procréation médicalement assistée, voire la gestation pour autrui.

Promise par le candidat François Hollande avant son élection à la présidence de la République, cette réforme n'est pas à ranger au rayon des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient. D'abord, parce que les questions sociétales font partie de celles sur lesquelles nos politiciens ont encore un pouvoir autonome d'influence, étant entendu que pour tout ce qui touche l'économie notamment, il leur faut passer par les fourches caudines de l'Union européenne.

Ensuite, parce que cette réforme fait les délices des médias et donc des politiciens si prompts à s'exposer et à briller à peu de frais ; la famille pour tous est un sujet avec lequel on peut faire l'ouverture du journal télévisé et

l'occasion pour les politiciens d'affirmer fermement leur identité sociale et leurs convictions morales. Certains ont même marqué des points importants à l'occasion des débats qu'a suscités le vote de la loi.

La Garde des Sceaux, par exemple, doit beaucoup de sa popularité aux qualités d'oratrice qu'elle a démontrées à l'occasion de passes d'armes homériques avec des parlementaires de l'opposition hostiles à la famille unisexe, et tel ancien ministre de droite a probablement élargi son électorat en prenant position en faveur de la famille homo. D'autant que les électeurs sont à l'affût des prises de position des uns et des autres.

Sans être politologue, on peut quand même penser que c'est parce qu'à l'inverse, la réforme du droit des obligations n'intéresse pas les électeurs français, sauf ceux qui pratiquent le droit, l'enseignent ou l'étudient, que la réforme du droit des obligations est devenue l'arlésienne du droit français. En 2013, il existe toujours plus de projets, mais toujours moins de réformes... La raison pour laquelle ni le gouvernement, ni les parlementaires ne s'activent sur le front de cette réforme est d'une simplicité biblique. Son vote, en effet, ne trouverait preneur ni dans la presse écrite, ni dans les radios, ni dans les télévisions.

Certes, le vénérable *Recueil Dalloz* croulerait sous les commentaires, les articles et les chroniques, mais pas un média grand public ne consacrerait plus que quelques lignes ou quelques bribes à une telle réforme. Pire, il serait impossible pour la classe politique de communiquer sur cette réforme, soit en l'approuvant, soit en la réprouvant. Imagine-t-on un débat à la télévision portant sur le maintien ou la disparition de la cause dans le droit nouveau des obligations, ou sur la consécration de la théorie de l'inexistence? Non, évidemment! Tant et si bien qu'on peut légitimement se demander si l'échec de cette réforme depuis près de 10 ans ne procède pas de l'incapacité des juristes à expliquer aux hommes politiques son importance pour la vie de leurs électeurs, voire à leur trouver des éléments sur lesquels ils pourraient communiquer avec quelques profits électoraux sonnants et trébuchants.

À la vérité, en restant dans ce registre, il ne faut peut-être pas désespérer, tout du moins en ce qui concerne le droit de la responsabilité civile, droit de chair et de sang au charme duquel nos contemporains sont plus sensibles qu'à ceux déployés par la délégation certaine ou la condition résolutoire... Ainsi, il est possible qu'avec le préjudice écologique, s'il était admis

dans la réforme qu'il puisse être réparé, nos femmes et hommes politiques pourraient s'écharper et sensibiliser l'électorat. *Bankable* électoralement alors, la réforme du droit de la responsabilité civile aurait des chances de prospérer. Reste à trouver pour celle du droit des contrats, une notion ou une règle qui pourrait stimuler nos élites politiques. Je cherche, je cherche...